

XII.—FONDS DE RETRAITE.

Somme payable par les statuts..... \$52,480.00

	1872-73.	1873-74.	Comparée au budget de 1872-73.	
			Augmenta- tion.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Les allocations annuelles actuellement faites aux employés, mis à la retraite en vertu de la loi, s'élèvent à environ.....	41,300 00	52,480 00	11,180 00	